



Telochéens, Telochéennes,

Conformément à la réglementation en vigueur, la commune a réalisé le dossier d'information communal sur les risques majeurs.

Ce document synthétique vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'événements, je vous invite à lire attentivement ce document et de le conserver précieusement.

En complément de ce travail d'information, la commune a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S) ayant pour objectif l'organisation, au niveau communal des secours en cas d'événements.
Ce plan est consultable en Mairie.

Le Maire
Roger HOUDUS



DOSSIER D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

DECEMBRE 2010

RISQUES SUR LA COMMUNE

Risque Transport de
matières dangereuses

Risque
Aléa climatique

Risque
Inondation

Risque
Feu de forêt

Risque
Mouvement de terrain

Risque
Sismique

Risque
Pandémique

Le risque transport de matières dangereuses

La commune de Teloché est confrontée à plusieurs catégories de transport de matières dangereuses :

- **Le transport par la route** : Autoroute A28, route de Tours (RD 338), route reliant Mulsanne à Saint-Mars (RD 140), route reliant Brette-les-Pins à Laigné en Belin (RD 144).
- **Le transport par canalisation** :

Oléoduc Donges- Melun- Metz (canalisation d'hydrocarbures). L'oléoduc passe au nord de la commune. Les principaux risques sont l'endommagement de la canalisation par travaux à proximité de celle-ci, et le percement par corrosion. Une brèche dans la canalisation peut occasionner une fuite, pouvant constituer une source de danger pour les personnes. Le risque est en effet l'inflammation ou l'explosion de la canalisation.

Distribution de gaz naturel aux habitants du bourg : Lorsque le gaz naturel s'échappe à l'air libre, il n'y a pratiquement aucun danger d'explosion, le gaz ne fait que s'enflammer. En revanche en milieu fermé, le gaz naturel peut exploser dès lors qu'il est présent dans l'air dans une proportion de 5 à 15 % et que l'on allume un briquet, ou qu'une décharge d'électricité statique survient (ex : téléphone portable qui sonne). Ainsi, dès lors qu'une canalisation de gaz présente une fuite, la moindre étincelle peut provoquer une explosion. En cas d'odeur de gaz, appelez le numéro vert **Urgence gaz: 0800 47 33 33**.

Comportement à adopter :

Accident routier

Avant l'accident :

- Savoir identifier un convoi de matières dangereuses
- Exemples :



Pendant l'accident :

- Donner l'alerte aux pompiers au 18 ou 112
- Baliser les lieux afin d'éviter un sur-accident et éloigner toute personne à proximité
- Ne pas fumer
- Quitter la zone d'accident si possible perpendiculairement au vent afin d'éviter un possible nuage toxique
- S'enfermer dans le bâtiment le plus proche et boucher les entrées d'air ; couper le gaz et l'électricité afin d'éviter toute étincelle
- Ecouter la radio
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école
- Ne pas téléphoner afin de libérer les lignes de secours
- En cas de contact avec le produit : se laver et se changer

Après l'accident :

- Aérer le local de confinement et attendre les consignes des autorités

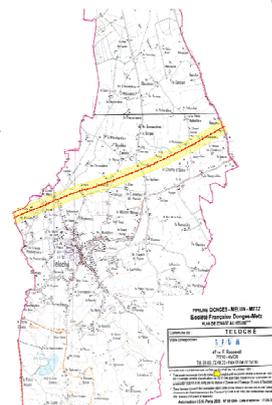
Accident sur canalisation

Précautions à prendre avant l'accident :

- S'abstenir de toute construction et de toute plantation d'arbres à proximité de l'oléoduc (se renseigner en mairie pour la distance)
- Avant tous travaux à proximité de l'oléoduc : faire une demande de renseignement et une déclaration d'intention de commencement des travaux en mairie.

Pendant l'accident :

- Stopper immédiatement les travaux
- S'éloigner le plus vite possible
- Rejoindre une balise sur le tracé de la canalisation où figure le numéro d'urgence : **0800 03 50 07** et le PK (point kilométrique) permettant de se localiser.
- Ne pas fumer
- Ne pas utiliser de téléphone portable à proximité
- Ne jamais intervenir sur les ouvrages endommagés



En rouge et jaune:



Se confiner



Couper le gaz et l'électricité



Ecouter la radio



Ne pas téléphoner



Ne pas fumer



Le risque aléa climatique

Metéo-France diffuse deux fois par jour à 6h et 16h des cartes de vigilance consultables en permanence sur meteo-france.com afin d'alerter la population sur les risques météorologiques.

-  **Rouge :** Vigilance absolue - Phénomène d'intensité exceptionnelle
-  **Orange :** Etre très vigilant. Des phénomènes dangereux sont prévus
-  **Jaune :** Etre attentif. Phénomènes habituels mais occasionnellement et localement dangereux
-  **Vert :** Pas de vigilance particulière

Comportement à adopter :

Risque tempête et orage :

En vigilance orange :

- Limiter ses déplacements
- Ne pas se promener en forêt
- Ne pas toucher les fils électriques tombés sur le sol, ou s'en approcher au risque de créer un arc électrique et de s'électrocuter
- Ranger ou fixer les objets susceptibles d'être endommagés
- En cas d'orage: ne pas s'abriter sous les arbres et éviter toute utilisation de téléphone ou d'appareil électrique

En vigilance rouge :

- Rester chez soi
- Prévoir des moyens d'éclairage et de l'eau potable
- Si vous utilisez un dispositif d'assistance respiratoire fonctionnant à l'électricité, prendre ses dispositions auprès de l'organisme qui en assure la gestion.
- Préserver les biens de la montée des eaux

Risque Grand froid, Neige / Verglas :

L'épisode de grand froid représente un danger pour la santé des plus fragiles comme les nourrissons, les personnes âgées, les personnes en convalescence, les personnes atteintes de maladies cardiaques ou respiratoires. Le grand froid peut également mettre en danger les personnes handicapées, souffrant de maladies endocriniennes, de certaines pathologies oculaires, de troubles mentaux ou du syndrome de Raynaud.

Les personnes exerçant un métier à l'extérieur, bien que en bonne santé, sont aussi particulièrement exposées au risque du grand froid.

Il est nécessaire de porter une attention toute particulière aux enfants et personnes âgées.

Par ailleurs, certaines prises de médicaments peuvent être contre-indiquées en cas de grand froid. Il est alors nécessaire de consulter son médecin traitant.

Les risques liés au froid sont l'hypothermie, et les engelures.

En vigilance orange :

- Eviter les expositions prolongées au froid, éviter de sortir le soir ou la nuit
- Porter plusieurs couches de vêtements, et ne pas garder sur soi des vêtements humides
- S'alimenter correctement et boire des boissons chaudes
- Se renseigner de l'état des routes avant de partir et emporter dans sa voiture des couvertures, un thermos, un portable chargé
- Etre très prudent sur les routes

En vigilance rouge :

- Rester chez soi et n'entreprendre aucun déplacement autre que ceux absolument indispensables
- En cas de départ, prévenir sa famille du lieu de destination
- Protéger les canalisations d'eau contre le gel
- Si vous utilisez un dispositif d'assistance respiratoire fonctionnant à l'électricité, prendre ses dispositions auprès de l'organisme qui en assure la gestion.
- Prévoir des moyens d'éclairage et de l'eau potable

Risque Canicule :

Les risques sont la déshydratation et le coup de chaleur.

En vigilance orange et rouge :

- Fermer les volets, les rideaux et aérer la nuit
- Utiliser un ventilateur ou une climatisation
- Boire beaucoup d'eau plusieurs fois par jour, 1,5L d'eau si vous êtes une personne âgée
- Rafraichir votre corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette, ou prendre une douche ou un bain
- Prendre des nouvelles des personnes âgées, malades ou isolées ou leur rendre visite deux fois par jour

Ne pas hésiter à appeler la mairie en cas de besoin d'aide

Le risque inondation

Il existe 3 types d'inondation sur Teloché :

- L'inondation de plaine provoquée par le débordement des ruisseaux. Le Rhonne, le Pontvillain et l'Erips peuvent déborder mais leur situation géographique au regard des constructions fait que le risque d'inondation est faible voire nul. Seul le ruisseau des Bondes est susceptible de créer une inondation d'habitation.
- Inondation par remontée des nappes phréatiques
- Inondation par ruissellement fluvial entraînant la saturation et le refoulement des réseaux d'assainissement.

Les risques : crues des ruisseaux, débordement des réseaux d'assainissement et des fossés, coupures de courant, circulation routière difficile, plaques d'égouts éjectées.

Comportement à adopter :

Avant l'inondation :

- Faire des réserves d'eau potable, de produits alimentaires, mettre à l'abri les papiers personnels, prévoir des couvertures, des vêtements de rechange, des médicaments
- Mettre hors d'eau les meubles, objets, produits dangereux et polluants
- Couper l'électricité et le gaz
- Obturer les entrées d'eau

Pendant l'inondation :

- Se réfugier en un point haut
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école
- Rester chez soi et ne pas s'engager à pied ou en voiture dans les zones immergées

Après :

- Ne rétablir l'électricité et le gaz qu'une fois l'installation sèche



Se confiner



Couper gaz et électricité



Ecouter la radio



Ne pas téléphoner



Le risque feu de forêt

Majoritairement les feux de forêt se déclenchent en été du fait de la sécheresse, de la faible teneur en eau des sols et des travaux effectués en forêt ou à proximité.

La commune est concernée par ce risque car une **pinède d'une surface d'environ 127.5 hectares est présente sur la partie Nord de Teloché**. Cette pinède est principalement composée de pins maritimes.

Par ailleurs, il faut noter la présence du **parc du Rancher couvrant 7 ha et situé à proximité du collège**.

Avant l'incendie, pour les habitations situées à proximité d'un bois :

- Débroussailler régulièrement votre propriété
- Prévoir des points d'eau afin de lutter contre l'incendie
- Vérifier l'état des fermetures, des portes et fenêtres de l'habitation

Lors de promenades dans les massifs forestiers :

- Ne pas faire de barbecue, de feu de camp, ne pas fumer
- Eviter de circuler dans les bois avec des engins à moteur tels que les motos ou quads
- Repérer les sorties d'évacuation

Pendant l'incendie :

Si vous êtes témoin d'un départ de feu :

- Appelez les pompiers le plus vite possible au 18 ou 112
- Communiquez leur un maximum de renseignements sur la localisation du feu et ce qui risque de brûler

Si vous êtes pris dans un feu de forêt :

- Toujours s'éloigner dos au feu
- Respirez au travers d'un linge humide
- Rejoindre le bâtiment le plus proche

Si vous êtes dans un bâtiment situé à proximité du feu :

- Fermez les bouteilles de gaz
- Fermez les volets, les portes et les fenêtres
- Attaquez le feu si possible
- Bouchez avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air (aérations, cheminées) et arrêtez la ventilation
- Suivre les instructions des sapeurs pompiers



Couper gaz et électricité



Ne pas fumer

Le risque industriel

La commune se situe :

- à 5 km à vol d'oiseau du site Seveso Seuil haut de l'entreprise Total situé à St Gervais en Belin, stockant 65 000 m³ d'hydrocarbures
- à 7 km à vol d'oiseau du site Seveso Seuil haut de l'entreprise Butagaz situé à Arnage, stockant 1300 m³ de GPL

Du fait de la distance, la commune n'est pas exposée au risque incendie.

En revanche, quand on sait que l'explosion du site AZF a soufflé des vitres jusqu'à 6 km aux alentours, Teloché peut donc être confronté aux effets de l'onde de choc.

L'aléa est faible mais il n'est pas inexistant.

Dès la survenance de l'accident :

- Se mettre à l'abri dans un bâtiment
- Fermer les portes et fenêtres et s'en éloigner
- Ecouter la radio et suivre les consignes
- Ne pas téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école



Se confiner



Ecouter la radio

Le risque sismique

Selon la carte de l'aléa sismique élaborée en 2005, la commune de Teloché se situe en aléa sismique faible.

Il est toutefois nécessaire de renseigner la population sur le comportement à adopter en cas de secousses.

Avant :

- S'informer des points de coupure de gaz, d'eau et d'électricité
- Fixer les appareils et les meubles lourds

Pendant la première secousse :

- Si vous êtes à l'intérieur : ne pas sortir et se mettre à l'abri dans l'angle d'un mur, une colonne porteuse ou des meubles solides, s'éloigner des fenêtres
- Si vous êtes à l'extérieur : s'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer (bâtiments, fils électriques). A défaut, se mettre sous un porche.
- En voiture : rester dans la voiture, et ne pas s'arrêter sous ce qui est susceptible de tomber, ex : fils électriques.

Après la première secousse :

- Evacuer les bâtiments le plus rapidement possible
- Ne pas prendre l'ascenseur
- Couper l'eau, le gaz, l'électricité
- Ne pas fumer ou allumer de flamme car la secousse a pu provoquer des fuites de gaz
- Prendre ses papiers personnels
- S'éloigner de tout ce qui menace de s'effondrer
- Ne jamais pénétrer dans une maison endommagée
- Ecouter la radio



Le risque mouvement de terrain lié au retrait et au gonflement des argiles

Le phénomène de retrait-gonflement concerne exclusivement les sols à dominante argileuse. Par suite d'une modification de leur teneur en eau, les terrains superficiels argileux varient de volume : retrait lors d'une période d'assèchement, gonflement lors d'un apport d'eau.

Comme le bâtiment en surface est soumis à des mouvements différentiels alternés, la résistance de la structure finit par s'affaiblir.

Risques sur la commune :

Aléa faible pour la majeure partie du territoire de Teloché (en jaune).

Aléa moyen sur Teloché—Est : La Petite Perrière, La Saulaie, La Verrière, La Charrière

Aléa moyen sur Teloché—Nord : Les Sorinières, La Petite Huberdière (en orange).



Comment se traduisent les dégâts ?

- Des fissurations sur les façades souvent de manière oblique
- Des décollements entre éléments jointifs (garage, perrons, terrasses)
- Des distorsions des portes et fenêtres
- Des dislocations de dallages et de cloisons
- Des ruptures de canalisations enterrées

Que faire :

Avant la réalisation du risque pour les constructions déjà bâties :

- Ne pas planter d'arbre à une distance de la construction inférieure à la hauteur de l'arbre adulte, ou mettre en place des écrans anti-racine de 2 m de profondeur au minimum
- Eviter les pompages à moins de 10 m de la construction
- Eloigner les eaux de ruissellement des bâtiments et privilégier le rejet

des eaux pluviales et usées dans le réseau lorsque c'est possible

Réaliser un trottoir anti-évaporation d'une largeur minimale de 1.5m sur le pourtour de la construction

Prendre toutes les précautions nécessaires en cas d'action sur le bâtiment.



Fuir en cas de menace imminente

À l'issue du sinistre :

Le particulier doit faire une déclaration auprès de son assureur dans les 5 jours et faire une demande en mairie de constatation de l'état de catastrophe naturelle qui transmettra à la préfecture pour une instruction de la Direction de la défense et de la sécurité civile.

Le risque pandémique

Dès lors que la phase « N°6 : Forte transmission interhumaine » du Plan national de prévention et de lutte contre la pandémie est déclenchée sur le territoire français, il faut suivre les consignes suivantes :

- Se moucher, éternuer, tousser dans des mouchoirs à usage unique
- Se laver les mains régulièrement pendant 30 secondes et surtout après avoir toussé, éternué, s'être mouché
- Eviter de serrer des mains

Nettoyer scrupuleusement ses objets, ses vêtements et draps. Lorsqu'un membre de la famille tombe malade, le nettoyage doit être encore plus rigoureux.

Ne pas oublier que les déchets du malade sont contagieux: mouchoirs, serviettes en papier, masques

Eviter les contacts physiques avec une personne malade

Les personnes malades devront porter des masques

Le public aura l'obligation de mettre un masque anti-projection pour s'adresser aux agents

Des masques seront à leur disposition dans divers services, notamment à l'accueil de la mairie afin de limiter la propagation de l'épidémie.

L'ALERTE

La population est alertée par :

- **La sirène**, en cas de danger imminent.

Le signal d'alerte consiste en 3 cycles successifs d'une durée de 1 mn 41 s, chacun espacé de 5 secondes.

Le comportement à adopter si la sirène sonne et que la nature de l'évènement vous est inconnue : confinez vous, calfeutrez les ouvertures, coupez le gaz, n'allez pas chercher les enfants à l'école car ils seront pris en charge

Le signal de fin d'alerte est un son constant d'une durée de 30 secondes.

- **Un véhicule équipé de sono :** il peut vous être indiqué de rejoindre un centre communal de rassemblement.
- **Le porte à porte**
- **La radio locale : Sweet FM (94.8 Mhz) et France Bleu Maine (96.0 Mhz)**